

Privilège

Je vous présente également les diverses soumissions, soit celle de la société n° 926260 d'un montant de 9 630 000 \$ et celle de Cohole Construction, de 9 570 000 \$.

Au sujet de l'accusation selon laquelle mon beau-frère aurait une part de propriété dans le terrain, ce dont on m'a aussi accusé, voici ce que le cabinet de comptables agréés Cook, Hawley et Marks déclare:

Après avoir examiné le registre des actionnaires (voir l'annexe), nous confirmons que M. Gary Watkins, par l'entremise de la société n° 510177 Ontario Limited et de la fiducie First Watkins Family Trust, possède une participation minoritaire de 28,69 p. 100 dans la société Nelson Bros. Construction Limited.

Il s'agit de la propriété dans laquelle on m'accuse de détenir un intérêt.

Je termine mon intervention sur le terrain en question en précisant qu'il était évalué à 500 000 \$ dans la soumission présentée au ministère des Anciens combattants. En outre, les coûts de réinstallation que nous aurions assumés dans le cas du projet de Nelson Bros. auraient été déduits de ces 500 000 \$.

En décembre 1988, bien avant le projet du ministère des Anciens combattants, nous avons demandé une évaluation de ce terrain. Il a alors été évalué à 558 600 \$. Nous avons aussi un droit d'option sur la valeur de ce terrain, à 810 000 \$. Ces faits permettent de conclure que Gary Watkins ne bénéficie aucunement de notre participation au projet du MAC.

J'ajoute que je sympathise beaucoup avec les personnes qui travaillaient pour Cohole Construction. Cette série d'événements concernait strictement Cohole et le ministère des Travaux publics. Il est regrettable que des gens aient commencé à travailler en pensant que Cohole avait les fonds nécessaires.

Quand on est en affaires depuis 18 ans, on vérifie si ses créanciers ont bien l'argent en main. On a omis de s'en assurer. Je dois dire, monsieur le Président, que ma famille et moi avons trouvé très préoccupant d'entendre les allégations qui ont été faites contre moi, contre les miens et contre les gens que je représente depuis neuf ans.

Pour que la justice règne à la Chambre et pour faire taire ces allégations, il nous faut les démentir une fois pour toutes et empêcher qu'une telle situation se reproduise.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, tout d'abord, le député a dit hier, je crois, que j'avais fait des allégations à son sujet ou à l'égard de sa participation à la résiliation du marché de construction de l'immeuble du ministère des Anciens combattants à Kirkland Lake.

Cette conclusion est totalement injustifiée. J'ai posé la question suivante au ministre des Travaux publics: «Je veux connaître la vraie raison qui se cache derrière ces belles paroles.» Cette question figure dans le hansard, comme vous l'avez lu: «Le propriétaire du second emplacement n'est-il pas le beau-frère du député de Timiskaming?» Cette déclaration est vraie. Le propriétaire de l'emplacement envisagé est la Nelson Brothers Construction. Il se trouve que le beau-frère du député de Timiskaming est actionnaire et vice-président de cette société. Je n'accuse absolument pas le député de méfaits. Par contre, son beau-frère est mêlé au projet. Personne ne croit qu'on peut être responsable de son beau-frère ou en être le gardien, surtout pas moi, car j'ai huit beaux-frères et je peux vous affirmer que je ne prétends pas me mêler de la façon dont ils mènent leur vie.

Il y a plus d'un son de cloche à propos de ce marché. Je vous ferai part de la version des faits que j'ai entendue. Effectivement, il y avait un soumissionnaire dont la soumission a été rejetée. On m'a dit que c'était parce que le zonage n'était pas en place lorsqu'il l'a présentée. Une deuxième soumission a été présentée. Puis, le 21 juin, la Cohole Development a reçu une lettre disant: «Nous avons accepté votre soumission. Veuillez entreprendre les travaux de construction.»

Les travaux ont débuté le 16 juillet. La cérémonie du premier coup de bêche a eu lieu le 18 juillet. Permettez-moi de rappeler aux députés que le marché ne faisait aucune mention d'un cautionnement exigible ou de son montant. On disait seulement que le montant devait être jugé raisonnable, et c'est très bien. Les travaux ont commencé le 16 juillet et se sont poursuivis jusque après le 23 septembre, lorsque la Cohole Development a reçu une lettre disant qu'on voulait un cautionnement exigible de 2 millions de dollars.

Ceux qui viennent du nord de l'Ontario savent combien il est difficile de faire affaire avec les banquiers. J'avoue que la Cohole Development a eu du mal à recueillir les 2 millions de dollars pour le cautionnement. Aucune prorogation du délai ne lui a été accordée et aucune autre lettre ne lui a été envoyée. Une réunion a eu lieu à Toronto en octobre, lorsqu'une autre proposition a été faite. La compagnie a attendu une réponse du ministère des Travaux publics et ne l'a reçue que le 15 novembre, lorsqu'on l'a informé que le marché était résilié, un point c'est tout.

Depuis, la Cohole Development a recueilli les 2 millions de dollars pour le cautionnement. J'ai tenté à de nombreuses reprises d'interroger le ministre des Travaux publics afin de m'assurer qu'il traitait toute cette affaire aussi équitablement que possible, car beaucoup d'argent est investi dans cet emplacement. Une grande partie des